

Activités d'apprentissage

Vous trouverez ci-dessous des instructions détaillées pour chaque activité d'apprentissage. Voici un aperçu des activités d'apprentissage parmi lesquelles l'instructeur peut choisir :

Numéro	Nom	Méthodes	Durée
2.5.1	Incidents critiques – spectateur ou premier intervenant ?	Visuels, discussion	5 minutes
2.5.2	Langue standard du mandat	Échange d'idées, discussion de groupe	5 minutes
2.5.3	Vulnérabilité et menaces	Étude de cas, travail de groupe	10 minutes
2.5.4	Quatre phases de réponse	Travail de groupe, discussion	10 minutes

Activité d'apprentissage

2.5.1

Incidents critiques – spectateur ou premier intervenant ?

MÉTHODE

Visuels, discussion

OBJECTIF

Souligner l'importance de prendre des mesures lorsque des menaces à l'encontre de civils sont constatées

DURÉE

5 minutes

- Échange d'idées : 3 minutes
- Discussion : 2 minutes

INSTRUCTIONS

- Regardez les images d'incidents critiques
- Que feriez-vous ?
- Comparer avec les menaces envers les civils dans les conflits armés

RESSOURCES

- Instructions pour l'activité d'apprentissage
- Photos



Préparation

- Faites des groupes. L'activité est de courte durée. Vous pouvez proposer l'activité d'apprentissage à l'ensemble du groupe.
- Regardez les images qui peuvent être utilisées pour refléter les accidents en temps de paix (incendies, accidents de voiture, attaques physiques, catastrophes naturelles), et les menaces auxquelles sont confrontés les civils dans les conflits violents. Rassemblez de nombreux exemples. Des exemples d'incidents critiques en temps de paix sont inclus dans ces instructions.
- Décidez de l'ordre des photos. Décidez si les images seront projetées à l'aide de diapositives ou distribuées sur des feuilles de papier. Notez que les exemples inclus montrent les mêmes images qui sont a) "en gros plan", et b) "en plan large". Pensez à utiliser les images "en gros plan" pour que les participants puissent travailler avec, et les images "en plan large" pour vous encourager à poursuivre la discussion.
- Préparez des copies imprimées si vous décidez d'utiliser des documents à distribuer.
- Préparez les points clés en utilisant le contenu de la Leçon 2.5.
- Les instructeurs peuvent lire le rapport du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) sur l'"Évaluation de l'exécution et des résultats des mandats de protection des civils dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies", 7 mars 2014 (A/68/787) https://oios.un.org/resources/ga_report/a-68-787-dpko.pdf

Instructions

1. Introduisez l'exercice. L'objectif est de comprendre l'importance de prendre des mesures immédiates pour protéger les civils – pour les menaces existantes et potentielles. Les participants sont encouragés à se mettre à la place des individus – même si c'est difficile.
2. Projeter les images, d'abord pour les accidents en temps de paix (incendies, accidents de voiture, attaques physiques, catastrophes naturelles), puis pour les menaces auxquelles sont confrontés les civils dans les conflits violents. Utilisez les images "en gros plan" dans les exemples pour les incidents critiques en temps de paix. Les participants doivent d'abord identifier ce qui se passe dans chaque image, puis répondre à la question suivante : Que feriez-vous dans ces situations ? L'accent est mis sur la manière dont ils réagiraient aux victimes de ces exemples d'incidents critiques en tant que première personne sur les lieux.
3. Encourager la discussion des participants sur l'action et l'inaction. Poser des questions spécifiques pour encourager la discussion. Les questions doivent être posées d'abord pour les images d'accidents en temps de paix, puis pour les images de menaces auxquelles sont confrontés les civils dans les conflits violents. Utilisez les images "grand angle" dans les exemples pour les incidents critiques en temps de paix. Voici quelques exemples de questions spécifiques :
 - a) Quelle est la responsabilité d'une personne qui est la première sur les lieux d'un incident critique ?
 - b) Quelles sont les implications du fait d'être un spectateur ?
 - c) Quelles sont les implications de l'action et de la réponse ?
 - d) La première personne sur place doit-elle être celle qui répond ? Dans quelle mesure ?
 - e) Les actions individuelles sont-elles utiles ?

- f) Qui est responsable de la réponse ? En d'autres termes, qui sont les prestataires de services ? (Par exemple, les pompiers, les ambulanciers, la police, l'armée)
 - g) Que se passe-t-il lorsque les prestataires de services ne sont pas en mesure de répondre ?
 - h) Vaut-il mieux être spectateur ou intervenant (que vous soyez le premier sur place ou non) ?
4. Demandez aux participants de comparer les actions et l'inaction face aux accidents en temps de paix, avec les actions et l'inaction face aux menaces auxquelles sont confrontés les civils dans les conflits violents. Posez la question : Devez-vous réagir de la même manière ou différemment en temps de paix et pendant les conflits violents ? Tirez parti d'autres apprentissages et expériences. Considérez le lien avec la Leçon 2.3 sur les droits de l'homme, en particulier le contenu sur la manière de traiter les violations et les abus des droits de l'homme.
5. Terminez l'activité. Résumez et partagez les points clés. Soulignez les points suivants qui sont spécifiques à l'action visant à protéger les civils dans les conflits violents :
- a) Importance de prendre des mesures (en d'autres termes, réagir, intervenir) pour protéger les civils
 - b) Nécessité d'une intervention des différents acteurs ayant un "devoir de protéger", y compris la Mission de maintien de la paix des Nations Unies
 - c) Action immédiate en cas de danger ou de menaces "imminents" ou "immédiats".
 - d) Prendre des mesures pour faire face aux menaces existantes et potentielles
 - e) L'État d'accueil comme ayant la responsabilité première de fournir une protection aux civils
 - f) Les défis de l'absence ou du manque de capacité de l'État hôte à protéger ses civils - et le défi des acteurs étatiques en tant qu'auteurs des menaces
 - g) Le manque de confiance de la population civile dans la capacité de l'État hôte à fournir une protection – et les implications pour la Mission de maintien de la paix des Nations Unies
6. Terminez l'exercice. Utilisez les résultats de l'échange d'idées pour introduire la Leçon 2.5 sur la protection des civils (POC). Message clé : Tout le personnel de maintien de la paix des Nations Unies doit prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les civils.

2.5.1 Photos : Incidents critiques - spectateur ou premier intervenant ?

Disponible sous forme de diapositives pour l'activité d'apprentissage.

N°	Photo	Description
1	<p>Activité d'apprentissage 2.5.1</p> <p>Image 1</p>  <p><small>Matériel de formation de base des Nations unies pour le pré-déplacement 2017</small></p>	<p>Une maison en feu – intervention des sapeurs-pompiers</p> <p>Source de la photo :</p> <p>http://www.wendyweirrelocation.com/what-you-should-knowabout-home-fire-insurance-coverage/</p>
2	<p>Activité d'apprentissage 2.5.1</p> <p>Image 2</p>  <p><small>Matériel de formation de base des Nations unies pour le pré-déplacement 2017</small></p>	
3	<p>Activité d'apprentissage 2.5.1</p> <p>Image 3</p>  <p><small>Matériel de formation de base des Nations unies pour le pré-déplacement 2017</small></p>	<p>Un accident de la route – intervention des ambulanciers</p> <p>Source de la photo :</p> <p>https://www.mcminnlaw.com/car-accident-fatality-claims-lifekassie-renee-mccright/</p>
4	<p>Activité d'apprentissage 2.5.1</p> <p>Image 4</p>  <p><small>Matériel de formation de base des Nations unies pour le pré-déplacement 2017</small></p>	
5	<p>Activité d'apprentissage 2.5.1</p> <p>Image 5</p>  <p><small>Matériel de formation de base des Nations unies pour le pré-déplacement 2017</small></p>	<p>Une agression – intervention du personnel de sécurité (police, armée)</p> <p>Source de la photo :</p> <p>http://www.veteranstoday.com/2011/09/06/israeli-dogs-of-war/israeli-border-police-protect-undercover-israeli-police-officers-dressed-as-palestinians-during-clashes-in-eastjerusalem-on-march-16-2010/</p>
6	<p>Activité d'apprentissage 2.5.1</p> <p>Image 6</p>  <p><small>Matériel de formation de base des Nations unies pour le pré-déplacement 2017</small></p>	
7	<p>Activité d'apprentissage 2.5.1</p> <p>Image 7</p>  <p><small>Matériel de formation de base des Nations unies pour le pré-déplacement 2017</small></p>	<p>Une voiture dans une inondation (catastrophe naturelle) – intervention de la police</p> <p>Source de la photo :</p>
8	<p>Activité d'apprentissage 2.5.1</p> <p>Image 8</p>  <p><small>Matériel de formation de base des Nations unies pour le pré-déplacement 2017</small></p>	<p>http://www.huffingtonpost.com/2015/02/17/police-rescued-drowning-woman-from-car_n_6699980.html</p>

Activité d'apprentissage**2.5.2**

Langage standard utilisé dans le mandat

MÉTHODE

Échange d'idées, discussion de groupe

OBJECTIF

Approfondir la compréhension du mandat de POC

DURÉE

Option courte : 5 minutes

- Échange d'idées : 3 minutes
- Discussion : 2 minutes

Option plus longue :

- Échange d'idées : 5-7 minutes
- Discussion : 5-7 minutes

INSTRUCTIONS

- Expliquez "menaces de violence physique"
- Expliquez "tous les moyens nécessaires"
- Expliquez "l'utilisation de la force létale (en dernier recours)".
- Expliquer la "responsabilité du gouvernement d'accueil".

RESSOURCES

- Instructions pour l'activité d'apprentissage
- Réponses aux questions de la discussion

Note sur l'utilisation : Cette activité d'apprentissage doit être réalisée en tant que partie intégrante de la Leçon 2.5, car les réponses correctes au travail de groupe sont contenues dans le contenu de la Leçon. Présentez les diapositives et le contenu de la Leçon immédiatement après.

Préparation

- Décidez si vous allez présenter la version courte ou longue de cette activité d'apprentissage.
- Faites des groupes. L'activité est de courte durée. Pour l'option la plus courte, proposez l'activité d'apprentissage à l'ensemble du groupe. Pour l'option plus longue, choisissez des petits groupes. Pour les petits groupes, les groupes de table peuvent fonctionner correctement car ils sont déjà en place.
- Revoir les définitions de base des termes clés. Préparer les points clés en utilisant le contenu de la Leçon 2.5.
- Demandez-vous si vous voulez préparer des documents contenant les bonnes réponses. Imprimez suffisamment de copies pour les distribuer aux participants.
- Préparez des feuillets, un pour chaque terme qui fera l'objet d'une discussion. Placez les termes au milieu des feuilles, pour noter les points de discussion. Placez les supports de tableau à l'avance. Vous pouvez également utiliser un tableau blanc ou un tableau noir.
- N'oubliez pas que cette activité d'apprentissage est liée au contenu de la Leçon 2.5. Préparez-vous à partager vos points clés sur les questions par étapes au fur et à mesure que vous donnez la Leçon.

Instructions

1. Présentez l'activité. L'objectif est de comprendre les termes clés du mandat de protection des civils (POC).
2. Demandez aux participants d'échanger des idées sur les définitions des termes clés du mandat de protection des civils (POC). Les questions spécifiques sont :
 - a) Que signifie "menaces de violence physique" ?
 - b) Que signifie "tous les moyens nécessaires" ?
 - c) Que signifie l'expression "recours à la force létale (en dernier ressort)" ?
 - d) Que signifie "responsabilité du gouvernement d'accueil" ?
3. Option plus longue : Diviser les participants en groupes. Expliquez la méthode, que chaque groupe fera un échange d'idées sur les définitions des termes clés du mandat de protection des civils (POC). Distribuez des ensembles de mots conceptuels et de définitions, un à chaque groupe. Surveillez le temps consacré à l'activité. Faites circuler et gardez un œil sur le processus. Aidez si nécessaire.
4. Recueillir et résumer les réponses des participants. Utilisez le flip-chart pour prendre des notes. Dans le cadre de la Leçon, fournissez les réponses correctes pour les définitions en utilisant le contenu de la Leçon 2.5.
5. Prévoyez du temps pour les questions ou les commentaires.
6. Terminez l'exercice.

Variation

Associez les termes à leurs définitions : Demandez à chaque groupe de faire correspondre les termes clés avec les définitions, en 5 à 7 minutes. Préparez les feuilles à mélanger et à associer. Formatez les feuilles, en inscrivant chaque terme clé et chaque définition sur une feuille de papier séparée. Faites des copies des termes clés et des définitions, avec suffisamment d'ensembles pour le nombre de groupes. Prenez 5 à 7 minutes pour fournir les réponses correctes, les clarifications et les réponses aux questions soulevées par les participants.

2.5.2 Réponses aux questions de discussion : Langue standard du mandat

Questions

Que signifie "menaces de violence physique" ?

Que signifie "tous les moyens nécessaires" ?

Que signifie l'expression "recours à la force létale (en dernier ressort)" ?

Que signifie "responsabilité du gouvernement d'accueil" ?

Réponses

On peut définir la POC dans le cadre du maintien de la paix des Nations Unies comme suit :

"Tous les moyens nécessaires, y compris l'usage de la force létale, visant à prévenir ou à répondre aux menaces de violence physique contre les civils, dans les limites des capacités et des zones d'opérations, et sans préjudice de la responsabilité du gouvernement hôte".

Chaque élément de la définition de la POC a une signification importante.

"Menaces de violence physique" : Tous les actes ou situations hostiles susceptibles de causer la mort ou des blessures corporelles graves, y compris toute violence sexuelle, quelle qu'en soit la source (y compris l'État hôte).

"Tous les moyens nécessaires" : Autorise une Mission à utiliser **"tous les moyens nécessaires"**, "l'action nécessaire" ou "toutes les mesures nécessaires" pour protéger les civils "sous une menace imminente". La prévention est la forme la plus efficace de POC.

"Jusqu'à et y compris l'usage de la force létale (en dernier recours)" : Autorise une Mission à utiliser la force minimale nécessaire pour protéger les civils. Les Missions évaluent toujours avec soin l'usage de la force. La force peut être un moyen de dissuasion. En vertu du chapitre VII de la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité autorise l'usage de la force.

"Dans la limite des capacités" : Le terme "capacité" fait référence à l'aptitude, à la puissance ou à la capacité. Le terme "dans les limites des capacités" reconnaît les contraintes pratiques en matière de ressources et les défis opérationnels. Aucune Mission de maintien de la paix des Nations Unies ne peut faire face à toutes les menaces qui pèsent sur les civils.

"Sans préjudice de la responsabilité du gouvernement hôte" : souligne la responsabilité première des gouvernements souverains de protéger les civils à l'intérieur de leurs frontières. La présence d'une Mission de maintien de la paix des Nations Unies ne remplace pas cette responsabilité.

Activité d'apprentissage**2.5.3**

Vulnérabilité et menaces**MÉTHODE**

Étude de cas, travail de groupe

OBJECTIF

Appliquer et approfondir la compréhension des vulnérabilités et des menaces auxquelles sont confrontés les civils dans les conflits armés

DURÉE

10 minutes

- Travail de groupe : 5-7 minutes
- Discussion : 3 minutes

INSTRUCTIONS

- Examiner l'étude de cas
- Identifier les menaces
- Identifier les vulnérabilités de la population civile
- Quels sont les civils les plus vulnérables?
- Support d'activité

RESSOURCES

- Instructions pour l'activité d'apprentissage
- Étapes de l'activité d'apprentissage pour les participants
- Étude de cas
- Fiches d'information

Note sur l'utilisation : Cette activité d'apprentissage est liée à d'autres activités d'apprentissage du Module 2 qui évaluent les vulnérabilités des civils et les menaces qui pèsent sur eux – comme l'activité d'apprentissage 2.5.4 sur les quatre phases de la réponse, l'activité d'apprentissage 2.6.3 sur la réponse à la CRSV, et l'activité d'apprentissage intégrée du Module 2 sur la protection des civils.

Préparation

- Examinez le contenu pertinent couvert dans les Modules 1 et 2. Cela comprend le contenu sur les droits de l'homme et les questions de protection des Leçons du Module 2, et le contenu sur le concept opérationnel du DOMP dans la Leçon 2.5 sur la protection des civils (POC)
- Lisez l'étude de cas et les étapes pour les participants. Si les participants connaissent leur Mission de déploiement, vous pourrez élaborer une étude de cas pour cette activité en utilisant leur Mission de déploiement connue pour approfondir la connaissance du mandat et du pays.
- Vous pourrez vous familiariser avec les principales questions relatives aux droits de l'homme dans le pays hôte de l'étude de cas. Si la Mission de déploiement est connue, vous pourrez élaborer une étude de cas en utilisant des extraits de rapports pertinents sur les droits de l'homme. Vous pouvez utiliser le rapport sur les droits de l'homme du Secrétaire général des Nations Unies et du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme dispose de rapports sur les droits de l'homme dans le cadre du maintien de la paix à l'adresse suivante :
<http://www.ohchr.org/EN/Countries/Pages/PeaceMissionsIndex.aspx>
 - Cette page contient également un lien vers des informations détaillées sur le travail des différentes composantes des droits de l'homme dans le cadre des Missions de paix des Nations Unies
- Préparer les points clés sur la "vulnérabilité", le "devoir de protéger" et la "confiance". Utiliser le contenu pertinent du Module 2.
- Faites des groupes. L'activité est de courte durée. Envisagez de proposer l'activité d'apprentissage à l'ensemble du groupe. Pour les petits groupes, utilisez les groupes qui sont déjà en place pour gagner du temps.
- Faites suffisamment de copies de l'étude de cas et des Étapes pour les participants pour tous les participants. Préparez des dossiers de documentation avec les copies. Placez-les au préalable dans un dossier sur les tables pour gagner du temps. Vous pouvez également distribuer les dossiers la veille pour gagner du temps.
- Préparez des feuillets ou un tableau pour noter les points de la discussion.

Instructions

1. Présentez l'activité, les groupes et le calendrier. Soyez prêt à former rapidement les groupes s'ils ne sont pas déjà en place et renvoyez les participants aux documents qui se trouvent sur les tables. Vous avez peut-être déjà identifié les groupes et distribué les dossiers à lire la veille de l'exercice.
2. Demandez aux participants de lire l'étude de cas dans leur groupe. L'étude de cas est un véritable exemple, et donne vie aux véritables défis auxquels sont confrontés les individus ordinaires. Les participants doivent travailler à travers les

questions de discussion pour évaluer les vulnérabilités auxquelles la population civile est confrontée. Les questions de discussion sont contenues dans les Étapes pour les participants.

3. Demandez aux participants de répondre aux questions de discussion dans leur groupe. Ils doivent s'inspirer de leur expérience et de leurs connaissances en matière de violations des droits de l'homme.
4. Invitez les participants à partager leurs réponses à la question de discussion avec l'ensemble du groupe. Utilisez le tableau de conférence pour noter les réponses.
5. Lorsque tous les groupes ont fait leur présentation, résumez, ajoutez des points pour combler les lacunes, répondez aux questions.
6. Clôturez l'exercice en renforçant les messages clés sur la "vulnérabilité", le "devoir de protéger" et la "confiance".

2.5.3 Étapes de l'activité d'apprentissage pour les participants : Vulnérabilité et menaces

Examinez l'étude de cas.

La Mission doit identifier les menaces (réelles et potentielles) et évaluer les vulnérabilités de la population civile. On vous demande des conseils.

ÉTAPE 1 : Menaces sur les civils

- Identifier les menaces qui pèsent sur les civils.
- Identifier les menaces qui sont spécifiques aux femmes, aux hommes, aux filles et aux garçons.

ÉTAPE 2 : Évaluation de la vulnérabilité

- Identifier les vulnérabilités de la population civile.
- Quels sont les civils les plus vulnérables ?
- Remplissez la feuille.

2.5.3 Étude de cas : Vulnérabilité et menaces

République centrafricaine (RCA)

Contexte

Les combats font rage en République centrafricaine (RCA) depuis décembre 2012, lorsque les rebelles Seleka, majoritairement musulmans, prétendant représenter la minorité musulmane lésée du pays dans le nord-est, ont marché vers des zones non musulmanes plus peuplées, dans le sud-ouest du pays. Des milliers de civils ont été tués. En 2014, les forces internationales ont repoussé les Seleka hors de la capitale, Bangui. Les divisions ethniques, les rivalités, les désaccords sur le contrôle des ressources et les différends sur la stratégie ont rapidement déchiré la Seleka. Fin 2014, la Seleka se divise en plusieurs factions, chacune contrôlant sa propre zone.

Minorité Peul en danger, novembre 2016

De graves combats en République centrafricaine à la fin novembre 2016 entre deux groupes Seleka ont fait au moins 14 morts et 76 blessés parmi les civils.

Des groupes armés semblent avoir délibérément pris pour cible cinq des civils tués lors des principaux affrontements dans la ville centrale de Bria entre le 21 et le 23 novembre, et neuf autres dans les jours qui ont suivi. Trois autres civils sont portés disparus et présumés morts.

Les victimes civiles, qui se sont produites lors des violences les plus graves entre les groupes Seleka depuis la fracture de la Seleka en 2014.

Environ 485 civils peuls s'abritent dans trois complexes résidentiels de Bria. Beaucoup d'entre eux, des femmes et des enfants, sont terrifiés par les attaques de vengeance car les Peuls constituent la majorité d'une des factions combattantes.

Les factions Seleka qui ont combattu sont : le Front Populaire pour la Renaissance de la Centrafrique (FPRC), et l'Union pour la Paix en Centrafrique (UPC). Les combats ont fait au moins 115 morts des deux côtés.

La tension entre les deux factions autour de Bria était déjà élevée avant les violences. Début novembre, des combats ont éclaté entre les deux groupes pour le contrôle des routes menant aux mines de diamant autour de Kalaga, une ville située à 45 kilomètres de Bria. Les deux factions perçoivent des "taxes de transport", notamment dans les zones minières et sur les routes de migration des éleveurs peuls. Le FPRC a attaqué l'UPC à Gobolo le 21 novembre, déclenchant des hostilités majeures.

L'ONU dispose de 12 870 casques bleus déployés dans tout le pays, dont 246 forces armées qui étaient à Bria au moment des combats, mais qui n'ont pas pu protéger les

civils lors des violents affrontements. L'ONU a envoyé des soldats de la paix supplémentaires dans la ville après les affrontements. Les forces de sécurité nationales, telles que la police et les gendarmes, n'ont pas été capables d'arrêter les combats et ont demandé la protection de l'ONU.

L'UPC se compose en grande partie de membres de l'ethnie peule, et les combats ont entraîné des violences contre les civils peuls, tant de la part des combattants du FPRC que des hommes en civil.

Les combats ont déplacé jusqu'à 10 000 personnes de Bria, une ville d'environ 43 000 habitants. Au moins 7 000 personnes se trouvent dans un camp de fortune autour de la base de maintien de la paix des Nations Unies en ville, et 2 000 à 3 000 autres dans des maisons et des écoles près de la piste d'atterrissage. Dans ce camp de fortune, les conditions sordides exigent une réponse humanitaire urgente.

La violence s'est également étendue à la périphérie de Bria. Les combattants peuls alignés sur l'UPC ont pris pour cible des civils non peuls et, par vengeance, des civils peuls armés non peuls ont attaqué des civils peuls. Le 26 novembre, des hommes armés de fusils, machettes et couteaux ont attaqué neuf Peul, dont trois femmes et quatre enfants, à l'extérieur de Golaga, à 10 kilomètres de Bria, tuant cinq d'entre eux. Trois des autres sont portés disparus et présumés morts.

Les chefs de faction ont déclaré que leurs combattants ne prennent pas les civils pour cible. Cependant, les deux camps ont utilisé un langage incendiaire qui pourrait être perçu comme un soutien à la violence contre les civils.

Le chef de l'aile militaire du FPRC à Bria a déclaré qu'il voulait que les Peuls quittent Bria et ses combattants ont prévu de pousser l'UPC hors de sa base à Bambari, à 170 kilomètres à l'ouest, avec l'aide de la population locale, y compris la milice anti-balaka.

Entre le 28 et le 30 novembre, des témoins ont vu des centaines de combattants lourdement armés des deux factions, dont beaucoup en civil, se déplacer librement dans les zones de la ville sous leur contrôle respectif.

Les tensions sont fortes.

(Source: Human Rights Watch, "Central African Republic: Civilians Killed During Clashes", Minority Peuhl at Risk, Better UN Protection Needed, décembre 2016)
<https://www.hrw.org/news/2016/12/05/central-african-republic-civilians-killed-during-clashes>

2.5.3 Fiche d'information : Vulnérabilité et menaces

Menaces

Pour la vie...	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Exécutions arbitraires, sommaires ou extrajudiciaires ▪ Meurtres (des meurtres individuels, à la violence systématique et génocide)
Pour l'intégrité physique...	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Torture, traitement cruel, inhumain ou dégradant ▪ Viol et les autres formes de violence sexuelle (de l'opportunisme à l'utilisation généralisée et systématique) ▪ Enlèvement ▪ Privation délibérée (de nourriture, d'eau, d'autres biens ou services nécessaire à la survie)
Pour la liberté...	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Disparition forcée ▪ Arrestation et détention arbitraires/illégales ▪ Restrictions à la liberté de circulation (y compris les restrictions de déplacement) ▪ Travail forcé ou recrutement forcé
Pour la propriété...	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vol, extorsion (par exemple, imposition illégale) ▪ Pillage

2.5.3 Matériel d'activité d'apprentissage : Vulnérabilité et menaces

Vulnérabilité

Facteur de vulnérabilité	Communauté
<p>Facteurs individuel/communautaire</p> <p>(âge, genre, sexe, appartenance ethnique, religion, affiliation politique, statut social)</p>	
<p>Facteurs environnementaux</p> <p>(localisation, degré d'urbanisation, proximité et capacité de l'autorité de l'État dans la région, degré d'infrastructures et de communication)</p>	
<p>Accès à l'aide</p> <p>(capacité à avoir accès à des services et à interagir)</p>	
<p>Autosuffisance</p> <p>(Existence de stratégies d'autoprotection, notamment capacités d'alerte rapide, d'autodéfense ou autres stratégies)</p>	

Activité d'apprentissage**2.5.4**

Quatre phases de réponse

MÉTHODE

Travail de groupe, discussion

OBJECTIF

Appliquer et approfondir la compréhension des évaluations des menaces et comprendre leur importance dans la planification de la réponse

DURÉE

- 10 minutes
- Travail de groupe : 5-7 minutes
- Discussion : 3 minutes

INSTRUCTIONS

- Examiner l'étude de cas
- Évaluer la menace de manière plus détaillée
- Identifier les actions pour la Mission à chaque phase
- Identifier les rôles des militaires, de la police et des civils
- Fiches d'information (y compris celles de l'activité pédagogique 2.5.3)
- Support d'activité

RESSOURCES

- Instructions pour l'activité d'apprentissage
- Étapes de l'activité d'apprentissage pour les participants
- Étude de cas (identique à l'activité d'apprentissage 2.5.3)

Note sur l'utilisation : Cette activité d'apprentissage est liée à d'autres activités d'apprentissage du Module 2 qui évaluent les vulnérabilités des civils et les menaces qui pèsent sur eux – comme l'activité d'apprentissage 2.5.3 sur la vulnérabilité et les menaces, l'activité d'apprentissage 2.6.3 sur la réponse à la CRSV et l'activité d'apprentissage intégrée du Module 2 sur la protection des civils. Il s'appuie directement sur l'activité d'apprentissage 2.5.3, en utilisant la même étude de cas.

Préparation

- Examinez le contenu pertinent couvert dans les Modules 1 et 2. Cela comprend le contenu sur les droits de l'homme et les questions de protection des Leçons du Module 2 ; les résultats de l'activité d'apprentissage 2.5.3 ; le contenu sur le concept opérationnel du DOMP dans la Leçon 2.5 sur la protection des civils (POC) ; et le contenu des Modules 1 et 2 sur les différentes composantes de la Mission.
- Lisez l'étude de cas et les étapes pour les participants. Il s'agit de la même étude de cas que celle de l'activité d'apprentissage 2.5.3. Si les participants connaissent leur Mission de déploiement, vous pouvez élaborer une étude de cas pour cette activité en vous basant sur leur Mission de déploiement connue afin d'approfondir la connaissance du mandat et du pays.
- Recherchez le mandat pour l'étude de cas. Téléchargez les mandats de Mission à partir de :
<http://www.un.org/en/sc/documents/resolutions/>
Vous devez connaître l'année de début, le pays et les références de la résolution pour la Mission que vous souhaitez rechercher. Pour ces informations, identifiez le nom de Mission en utilisant les liens suivants :
<http://www.un.org/en/peacekeeping/operations/current.shtml> ;
<http://www.un.org/en/peacekeeping/operations/past.shtml>
- Vous pouvez vous familiariser avec les principales questions relatives aux droits de l'homme dans le pays hôte de l'étude de cas. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme dispose de rapports sur les droits de l'homme dans le cadre du maintien de la paix à l'adresse suivante :
<http://www.ohchr.org/EN/Countries/Pages/PeaceMissionsIndex.aspx>.
Cette page contient également un lien vers des informations détaillées sur le travail des différentes composantes des droits de l'homme dans le cadre des Missions de paix des Nations Unies
- Préparez les points clés en réponse aux questions de discussion. Préparer des notes pour le plan de réponse, en s'appuyant sur les capacités de la Mission et des partenaires. Utilisez le contenu pertinent du Module 2.
- Faites des groupes. L'activité est de courte durée. Envisagez de proposer l'activité d'apprentissage à l'ensemble du groupe. Pour les petits groupes, utilisez les groupes de table qui sont déjà en place pour gagner du temps.
- Faites suffisamment de copies de l'étude de cas et des Étapes pour les participants pour tous les participants. Préparez des dossiers de documentation avec les copies. Placez-les au préalable dans un dossier sur les tables pour gagner du temps. Vous pouvez également distribuer les dossiers la veille pour gagner du temps.
- Préparez des feuillets ou un tableau pour noter les points de la discussion

Instructions

1. Présentez l'activité, les groupes et le calendrier. Soyez prêt à former rapidement les groupes s'ils ne sont pas déjà en place et renvoyez les participants aux documents qui se trouvent sur les tables. Vous avez peut-être déjà identifié les groupes et distribué les dossiers à lire la veille de l'exercice.

2. Demandez aux participants de lire l'étude de cas dans leur groupe. Il s'agit de la même étude de cas que celle de l'activité d'apprentissage 2.5.3. L'étude de cas est un véritable exemple, et donne vie aux véritables défis auxquels sont confrontés les individus ordinaires. Les participants doivent travailler sur les questions de discussion pour évaluer les menaces qui pèsent sur les civils et élaborer un plan d'intervention pour les protéger. Les questions de discussion sont contenues dans les Étapes pour les participants.
3. Demandez aux participants de répondre aux questions de discussion dans leur groupe. Demandez aux participants de se rappeler les résultats de l'activité d'apprentissage 2.5.3. Ils doivent également s'appuyer sur les apprentissages et expériences antérieurs en matière d'abus et de violations des droits de l'homme.
4. Invitez les participants à partager leurs réponses à la question de discussion avec l'ensemble du groupe. Utilisez le tableau de conférence pour noter les réponses.
5. Lorsque tous les groupes ont fait leur présentation, résumez, ajoutez des points pour combler les lacunes, répondez aux questions.
6. Clôturez l'exercice en renforçant les messages clés sur "une responsabilité partagée", "la vulnérabilité", "le devoir de protéger" et "la confiance"

2.5.4 Étapes de l'activité d'apprentissage pour les participants : Quatre phases de réponse

Lire l'étude de cas.

La Mission doit procéder à une évaluation de la menace et élaborer un plan d'intervention. On vous demande des conseils.

ÉTAPE 1 : Évaluation de la menace

- Évaluez la menace de manière plus détaillée.
- Identifier les auteurs potentiels et leurs motivations.
- Remplissez la fiche.

ÉTAPE 2 : Plan d'action

- Qu'auriez-vous fait pour protéger les civils ?
- Identifiez les actions pour la Mission à chaque phase.
- Identifiez les rôles des militaires, de la police et des civils.
- Remplissez la feuille.
- Quelles actions spécifiques la Mission devrait-elle entreprendre pour protéger les femmes et les enfants ?
- De quel soutien les survivants auraient-ils besoin ?
- Identifier les domaines de coordination au sein de la Mission et avec les partenaires de la Mission.

2.5.4 Fiche d'information : Quatre phases de réponse

Coordination

Autorités nationales	Engagements politiques, programmes de Réforme du secteur de la sécurité, plaidoyer ciblé, opérations conjointes ou patrouilles communes
Communautés locales	Dialogue avec la population locale, mécanismes de coopération pour l'engagement communautaire au niveau de la Mission, tels que les équipes mixtes de protection, les Assistants de liaison communautaire, les Réseaux d'alerte communautaire, les stratégies de protection localisées
Communauté humanitaire	Cluster Protection dirigé par le HCR
Forces parallèles	Partage d'informations et la planification opérationnelle au cas par cas, y compris les échanges avec le/la chef de Mission et la coopération au niveau opérationnel

2.5.4 Matériel d'activité d'apprentissage : Quatre phases de réponse

Évaluation de la menace

Menace	Auteur de l'infraction	Motif/intention (opportunisme/ objectif stratégique)	Capacité (nombre, armes, expérience)

2.5.4 Matériel d'activité d'apprentissage : Quatre phases de réponse

Plan d'action

Phase	Activités principales	Rôles militaires	Rôles de la police	Rôles des civils
Prévention				
Préemption				
Réponse				
Consolidation				